

# **PRÉAVIS N° 116/2018**

## **AU CONSEIL COMMUNAL**

**Organisation de « La Schubertiade d'Espace 2 » à  
Nyon en septembre 2019**

Demande d'un crédit de CHF 280'000.- TTC

**Délégués municipaux : M. Daniel Rossellat, Mmes Fabienne  
Freymond et Stéphanie Schmutz**

**1<sup>re</sup> séance de la commission**

Date	Jeudi 28 juin 2018 à 20h
Lieu	Ferme du Manoir, Salle de conférences N° 1

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## **I. Introduction**

---

La Radio Télévision Suisse (RTS) a proposé à la Ville de Nyon d'accueillir « La Schubertiade d'Espace 2 » en septembre 2019 et de participer, en tant que partenaire, à son organisation. Ce préavis a pour but de soumettre au Conseil communal une demande de crédit pour financer la part nyonnaise de ce grand événement.

Créée en juillet 1978 à Champvent sous l'impulsion d'André Charlet<sup>1</sup>, « La Schubertiade d'Espace 2 » est organisée tous les deux ans dans une ville différente de Suisse romande. La dernière Schubertiade a eu lieu en 2017 avec grand succès à Yverdon-les-Bains. La manifestation se déroule généralement sur un week-end complet et compte près de 180 concerts dans une quinzaine de lieux différents de la ville, dont une partie fait l'objet de captations (sonores ou audiovisuelles) qui sont diffusées sur la chaîne de radio « Espace 2 » ou sur d'autres chaînes de radio ou de télévision de la RTS ou de SRG SSR. La RTS et la ville hôte signent une convention, en amont de la manifestation, afin de définir quelles sont les prestations fournies par chacune des parties.

Grande fête populaire, la manifestation réunit autour de la musique classique des milliers de spectateurs qui viennent de toutes les régions suisses. Le concert phare de la manifestation est la messe allemande du dimanche, composée par Franz Schubert en 1826, à laquelle assistent de très nombreux spectateurs.

Le temps d'un week-end, la ville hôte est sous les feux des projecteurs médiatiques ce qui accroît considérablement sa notoriété touristique, culturelle et met en lumière ses qualités d'accueil et d'organisation. C'est un défi que Nyon veut relever.

Au-delà de l'image de marque pour notre ville que représente la venue à Nyon de cette manifestation, c'est aussi une opportunité de promouvoir le tissu associatif et le commerce local nyonnais. Avec quelques 15'000 visiteurs externes attendus, les perspectives pour la restauration et le commerce s'annoncent intéressantes. C'est également une occasion de fédérer l'administration, les associations et la population nyonnaise autour d'un projet commun enthousiasmant et porteur. Enfin, cet événement peut servir de tremplin pour une valorisation des acteurs culturels actifs dans la musique classique pendant la manifestation et dans son sillage.

---

<sup>1</sup> André Charlet (Morges 1927- Orbe 2014) est un chef de chœur et chef d'orchestre suisse. Dates importantes de sa biographie : 1947, Fondation du chœur des Jeunes, qui deviendra en 1957 le Chœur Pro Arte de Lausanne ; 1951, prend la direction du chœur d'hommes "La chorale du Brassus" ; 1956, responsable des émissions chorales à la Radio suisse romande et reprend la direction du Chœur de la Radio suisse romande ; 1964, directeur de l'Orchestre symphonique de Lausanne jusqu'en 1972 ; 1965, directeur de la Basler Liedertafel à Bâle jusqu'en 1993 ; 1970, responsable du Séminaire pour chefs de chœur au Conservatoire de Zurich jusqu'en 1993 ; 1978, création des Schubertiades, organisées tous les deux ans par la Radio suisse romande ; 1987, Médaille d'or de la ville de Lausanne ; 1994, Prix de la Fondation vaudoise pour la promotion et la création artistiques ; 1997, Bourgeois d'honneur de la ville de Morges.

## 2. Description du projet

---

Le projet a pour but d'accueillir à Nyon « La Schubertiade d'Espace 2 » en 2019 et dans cette perspective d'assurer, avec la RTS, l'organisation de la manifestation. La RTS remet au comité de projet de la Ville hôte un cahier des charges indiquant avec précision toutes les tâches que cette dernière aura à accomplir.

### 2.1 Dates

Les dates retenues pour « La Schubertiade d'Espace 2 » à Nyon sont les **21 et 22 septembre 2019**.

La Municipalité a pris soin de vérifier qu'à ces dates il n'y ait pas d'autres manifestations à Nyon et dans la région qui puissent pâtir de cet événement ou le concurrencer. Voici les dates principales des événements de la période :

- far° (Nyon) : 17 – 25 août ;
- Variations musicales de Tannay : 22 août au 1<sup>er</sup> septembre (10<sup>ème</sup> anniversaire) ;
- Le Livre sur les quais (Morges) : 31 août – 2 septembre ;
- Cirque Knie (Nyon) : 14 – 16 septembre ;
- Fête d'automne (Nyon) : 28 septembre ;
- 40<sup>ème</sup> anniversaire du Musée romain (Nyon) : 5 au 7 octobre.

La Municipalité est également consciente que la période étant riche en manifestations à Nyon (toutes ne sont pas citées ci-dessus), la charge de travail pour les services concernés sera importantes (Police Nyon Région, Services industriels, Travaux, environnement et mobilité, Sports, manifestations et maintenance, Culture, etc.). Elle estime néanmoins que la réalisation de ce projet est possible moyennant quelques soutiens extérieurs pour l'organisation de l'événement.

### 2.2 Cahier des charges

Le cahier des charges de la RTS destiné au comité de projet de la Ville hôte comprend les chapitres suivants :

- gestion des lieux mis à disposition par la Ville pour la manifestation ;
- gestion de la circulation et signalisation ;
- gestion des stands de nourriture et de boissons ;
- gestion de la promotion locale ;
- gestion de la planification des bénévoles.

### Les lieux

Les lieux nécessaires sont de plusieurs types : les lieux de concerts (avec loges et salles de répétition), le « Village radio », les espaces de convivialité pour des apéritifs et repas, ainsi qu'un lieu de travail pour l'administration de la RTS.

Les lieux de concerts sont au nombre de 15 à 20, dont la majorité est à l'intérieur. Leur dimension varie du plus grand pour la messe allemande et pour le concert de gala (1 lieu à 800 – 1000 places) au plus petit (plusieurs lieux entre 80 – 100 places) pour les concerts de musique de chambre.

A Nyon, il est prévu de consacrer une partie du parking Pertemps et les salles à proximité pour constituer le cœur de la manifestation. Une grande tente y sera dressée pour accueillir les concerts de grande taille. Le « Village radio », sous tentes également, sera installé dans les environs proches, tandis que la salle communale, la salle des expositions, l'ancienne caserne

des pompiers (L'Elastique citrique) seront utiles comme autres salles de concert, salles de répétition et/ou loges. D'autres lieux de concert (intérieurs et extérieurs) ont été répertoriés dans la ville :

- la Salle et l'Eglise de la Colombière
- le Temple
- le Théâtre de Marens
- le Château (Grand carnotzet, Salle de réception, esplanade)
- le Conservatoire de musique de l'ouest vaudois (salle Cortot, salle Mingus, parc)
- la Villa Niedermeyer (salle du rez-de-chaussée)
- le Musée romain
- le Musée du Léman
- le Club 1306
- La Parenthèse
- Les salles de conférence d'Uni Global Union
- la cantine de Rive
- la Grande jetée
- la Place des Marronniers
- la Roulotte

Pour chaque lieu, des chaises devront être mises à disposition et placées. Du matériel complémentaire d'éclairage et des arrivées d'électricité pour les concerts faisant l'objet de captation audiovisuelle devront être fournies selon requête de la RTS. Le comité de projet de la Ville sera chargé par ailleurs de faire le montage et le démontage des podiums et des gradins selon les plans de la RTS ainsi que des tentes du « Village radio ». La décoration de la ville et des lieux de concert (fleurs, plantes, drapeaux), la gestion des WC et des déchets sur le « chemin de la Schubertiade » seront également à la charge de la Ville hôte.

La sélection finale des lieux de concerts sera faite par la RTS.

### **Circulation et signalisation**

Comme pour toute manifestation d'envergure, il sera nécessaire de créer des parkings pour le public, de mettre en place des navettes reliant les parkings au centre-ville, de fermer – le cas échéant – des routes, rues ou places. Une signalisation directionnelle et informative ad hoc sera mise en place et des agents de circulation (mis à disposition par la Ville hôte) réguleront notamment les parkings.

Un itinéraire piétonnier pour le « Chemin de la Schubertiade » sera proposé à la RTS en fonction des lieux de concerts, puis sera balisé en ville de Nyon.

### **Stands de nourriture et boissons**

Il revient à la ville hôte de contacter et de sélectionner les exploitants de stands de nourriture et boissons qui permettront de ravitailler le public entre un concert et le suivant. Cet aspect de l'organisation apportera la touche nécessaire de convivialité attendue dans une manifestation de ce type. Les cafetiers et restaurateurs de la place seront également sollicités ainsi que tous les commerçants qui se consacrent aux métiers de bouche. Un guide de restauration, contenant la liste et le plan de situation des restaurants ouverts et des stands de nourriture sera établi.

### **Promotion locale**

La ville hôte distribuera le matériel promotionnel (affichettes et programme) dans les offices de tourisme locaux, romands et sur place dans les établissements publics, les bâtiments administratifs et durant les manifestations de la ville (festivals, concerts, etc). Elle organisera l'ouverture de l'Office de tourisme de la ville pendant le week-end et les points de vente de billets de concerts. Elle sensibilisera les restaurateurs et commerçants à l'ouverture de leurs établissements pendant la manifestation. Elle posera les affiches officielles de « la Schubertiade d'Espace 2 » sur les espaces d'affichage communaux.

Il sera aussi dans ses attributions de pré-réserver quelques 200 nuitées pour le personnel et les volontaires RTS ainsi que pour les partenaires et invités de la RTS (avec négociation des prix) dans les hôtels de la ville et de la région.

### **Bénévoles**

Un appel aux bénévoles (presse locale, associations, site internet, réseaux sociaux, etc.) sera lancé par la ville hôte qui s'occupera ensuite de récolter les inscriptions, de les trier en fonction des disponibilités et de les remettre à la RTS pour la planification des volontaires dans les différents postes. Il s'agira aussi de gérer le pique-nique des bénévoles et d'assurer une présence durant tout le week-end dans la zone « Accueil bénévoles » afin de distribuer les T-shirts et le pique-nique aux bénévoles.

## **2.3 Ressources humaines et organigramme**

Comme le Conseil communal le sait certainement, les services de la Ville sont très sollicités. Notre ville bouge. Elle est en mutation et en pleine croissance. De plus, elle est connue pour son dynamisme en termes de manifestations sportives, culturelles et sociales. L'administration travaille à plein régime. Ajouter une manifestation de cette envergure une année avant sa tenue, relève du défi. Avec le soutien des associations, des commerçants, de l'Office du tourisme, de la société civile (bénévoles) et d'un mandataire extérieur – sans oublier l'équipe professionnelle rodée de la RTS – il est possible de relever ce défi.

Des ressources spécifiques pour cette manifestation sont nécessaires :

- un mandataire extérieur qui aura pour fonction d'être chef de projet et responsable de la coordination générale ;
- un auxiliaire du Service de l'administration générale et des relations extérieures pourra être dévolu au secrétariat de la manifestation ;
- une partie de l'équipe professionnelle de l'Usine à gaz (dont la salle sera en travaux pendant la période d'organisation de la manifestation) sera déléguée à des tâches d'organisation et de technique.

Une solide organisation, avec un organigramme clair, est prévue pour permettre la meilleure efficacité stratégique, de coordination et opérationnelle.

L'organigramme se présente de la façon suivante :

- Comité de pilotage (COFIL) : il a pour fonction de valider les décisions stratégiques et de superviser le comité de projet. Il est composé de : Monsieur le Syndic, Madame la Municipale de la Culture, Madame la Municipale des Sports, Manifestations et Maintenance et des Chefs de service de l'Administration générale et des relations extérieures, de la Culture et de Sports, Manifestations et Maintenance.

- Comité de projet (COPRO) : il a pour fonction de coordonner la manifestation en remplissant le cahier des charges. C'est à ce niveau de l'organigramme que les contacts avec le comité d'organisation d'Espace 2 seront les plus étroits. Le COPRO est composé de :
  - un mandataire extérieur et chef de projet ;
  - la responsable des Manifestations de la Ville de Nyon ;
  - l'adjointe aux affaires culturelles ;
  - la responsable de la communication institutionnelle ;
  - la responsable de l'organisation générale d'Espace 2.
- Comité d'organisation de la Schubertiade (COS) : il seconde le comité de projet dans des tâches spécifiques relatives au cahier des charges. Il est supervisé par le comité de projet. Il sera composé tant de collaborateurs de l'administration communale que de membres, choisis par le comité de pilotage et le comité de projet selon leurs compétences et talents. Les différents responsables seront sélectionnés en fonctions des besoins multiples liés au cahier des charges de la manifestation. Ce comité aura l'avantage d'inclure et d'intégrer des personnes « clé » du tissu associatif et culturel, ce qui permettra de fédérer toute la ville autour de ce projet afin d'en faire une magnifique édition. Il sera présidé par le chef de projet et responsable de la coordination générale.

## **2.4 Rôle de la RTS**

La RTS signe et finance l'ensemble de la programmation des concerts. La Commission artistique (issue du comité d'organisation de la Schubertiade de la RTS) reçoit toutes les propositions des musiciens et arbitre en fonction des critères de qualité et de diversité, sachant qu'un maximum des ensembles retenus seront diffusés sur les antennes de la RTS. Elle organise l'enregistrement des concerts qui sont transmis sur les ondes et le travail de l'ensemble des collaborateurs de la RTS, ainsi que de ses invités, présents pendant la manifestation. Pour centraliser les opérations, un « Village Radio » est mis sur pied avec les différents locaux nécessaires à l'administration, à la vente de billets, aux réceptions, etc.

La RTS désigne son comité d'organisation qui travaille en étroite collaboration avec le comité de projet (COPRO) de la Ville hôte.

## **2.5 Implication des acteurs de la musique de Nyon et de la région**

La vocation de la Schubertiade, c'est une rencontre d'initiation au grand répertoire de la musique classique et elle est connue pour cela. Cependant la RTS est ouverte à toutes les propositions des villes hôtes et des acteurs locaux qui trouvent une occasion unique de faire leur promotion dans un cadre tout à fait extraordinaire. Ainsi, les associations locales et artistes de musique classique nyonnais – mais aussi ceux du jazz et des musiques du monde – peuvent se produire aux côtés d'artistes de renommée internationale invités par la RTS.

Par ailleurs, et de par leur implication dans l'organisation de la manifestation, l'opportunité se présente de fédérer le pôle nyonnais de la musique classique, qui est riche mais représenté de manière un peu héroclite pendant l'année et dans les lieux de concert. Un véritable tremplin s'offre à la Ville pour initier un développement et une mobilisation de ce pôle culturel. Cette manifestation emblématique de la musique classique, par sa venue à Nyon, enrichit et dynamise de manière significative ce domaine de l'activité culturelle de notre ville. Une fierté dont pourront se targuer les Nyonnais et un élan qui profitera à leurs milieux culturels !

## 2.6 Calendrier

Les délais précisés dans le calendrier ci-dessous sont relativement courts. Ils s'expliquent par le désistement de la ville pressentie dans un premier temps pour accueillir la Schubertiade 2019 et par les incertitudes liées à la votation de l'initiative « No Billag ».

- 25 juin : dépôt du préavis au Conseil communal
- Fin août (si acceptation) : signature de la convention entre la Ville de Nyon et la RTS
- Juillet et août : prise de contact avec les associations, commerçants, l'Office de tourisme, la Protection civile, etc. ; finalisation de la constitution des comités d'organisation
- Dès septembre 2018 : début de la phase préparatoire et organisationnelle
- Mars 2019 : état des lieux intermédiaire général
- Août 2019 : dernier contrôle général
- 21 et 22 septembre 2019 : Schubertiade 2019
- Octobre 2019 : bilan et débriefing

## 3. Incidences financières

---

Pour mettre sur pied cette manifestation d'envergure, dont le budget global est de CHF 385'000.-, un crédit de CHF 280'000.- est nécessaire.

### 3.1 Budget de la Schubertiade 2019 à Nyon

#### Charges

Frais d'organisation et de personnel	140'000.00
Frais de promotion	30'000.00
Frais d'infrastructure	130'000.00
Frais d'accueil	50'000.00
Sécurité, transport	15'000.00
Divers et imprévus	20'000.00
<b>Total</b>	<b>385'000.00</b>

#### Recettes

Recettes F&B	30'000.00
Sponsoring	75'000.00
Ville de Nyon	280'000.00
<b>Total</b>	<b>385'000.00</b>

Comme indiqué dans les recettes ci-dessus, une recherche de fonds – pour compléter le financement communal – sera effectuée.

## **4. Aspects du développement durable**

---

### **4.1 Dimension économique**

Une manifestation d'envergure comme « La Schubertiade d'Espace 2 » fera venir à Nyon environ 15'000 personnes. Cet afflux de visiteurs générera des retombées économiques non négligeables pour les commerces et la restauration nyonnaise.

### **4.2 Dimension sociale**

L'organisation d'un tel événement est l'occasion de fédérer l'administration, les associations, les citoyens – en réalité toute la ville – autour d'un projet enthousiasmant. Les liens établis durant la période d'organisation et pendant la manifestation elle-même perdureront bien au-delà de la Schubertiade 2019.

### **4.3 Dimension environnementale**

La communication et la promotion de l'événement inciteront les visiteurs à utiliser les transports en public. La gestion des déchets sera faite de façon à limiter au maximum des éventuels impacts négatifs sur l'environnement.

## **5. Conclusion**

---

La venue à Nyon de « La Schubertiade d'Espace 2 » en 2019 est une opportunité majeure pour notre ville à plusieurs titres :

- développement de la notoriété et de l'image de marque de la Ville de Nyon ;
- valorisation de la musique classique à Nyon et tremplin pour son développement futur ;
- promotion du tissu associatif local et des acteurs culturels dans le domaine de la musique (programmation de concerts d'ensembles régionaux pendant la Schubertiade) ;
- retombées économiques intéressantes pour le commerce local ;
- projet fédérateur pour l'administration, les associations, le commerce et la société civile.

Son organisation représente un défi à relever qui renforcera la popularité de la ville dans le domaine de la mise en place de manifestations d'envergure et soulèvera une belle dynamique sociale à Nyon.

Aussi, une demande de crédit de CHF 280'000.- TTC est demandée au Conseil communal pour financer la part communale des frais d'organisation de cette manifestation.



Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

### **Le Conseil communal de Nyon**

- vu** le préavis N° 116/2018 concernant l'«Organisation de la Schubertiade d'Espace 2 à Nyon en septembre 2019. Demande d'un crédit de CHF 280'000.- TTC »,
- ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 280'000.- TTC pour le financement de la Schubertiade 2019 à Nyon;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N°9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 1 an.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 4 juin 2018 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Daniel Rossellat



Le Secrétaire :

P.-François Umiglia

### **Annexes**

---

- tableau des investissements
- liste des acteurs culturels régionaux dans le domaine de la musique classique

FICHE D'INVESTISSEMENT

PREAVIS No. 116/ 2018

Organisation de la Schubertiade

Date: Nyon le

07.06.2018

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 280'000 TTC

Situation des préavis au 07.06.2018	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Total des préavis votés par le Conseil communal	50'380'112	23'536'763	140'743'407	39'200'329	24'546'702	6'193'165

Situation des emprunts au 07.06.2018	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Plafond d'emprunt selon préavis N°15/2016 adopté le 12.12.2016	225'000'000	225'000'000	225'000'000	225'000'000	360'000'000	360'000'000
Emprunts au 1er janvier	127'883'270	142'797'505	156'706'657	168'024'886	213'000'000	263'000'000
Evolution des emprunts durant la période +/-	14'914'235	13'909'152	11'318'229	44'975'114	50'000'000	10'000'000
Emprunts fin période/date du jour	142'797'505	156'706'657	168'024'886	213'000'000	263'000'000	273'000'000

Cautionnements et garanties	
Plafond (préavis N°15/2016)	30'000'000
Engagé	-10'515'799
Caution demandée	0
Disponible	19'484'201

Dépenses et recettes d'investissement	CHF	Estimation des dépenses d'investissements nets					
		2018	2019	2020	2021	2022	2018-2022
Descriptif/Libellé							
Organisation Schubertiade	280'000	0	280'000	0	0	0	280'000
Total de l'investissement	280'000	0	280'000	0	0	0	280'000

Estimation amort. + entretien		
Durée ans	Montant Amortiss.	Entretien annuel
1	280'000	
	280'000	0

Financement du préavis	CHF
Budget de fonctionnement:	
Trésorerie courante	
Investissement:	
Emprunts	280'000
Total des besoins en financement	

Coûts d'exploitation	Libellé / années	Estimation des coûts d'exploitation					
		2018	2019	2020	2021	2022	2018-2022
Coût total d'exploitation		0	5'600	285'600	5'600	5'600	302'400
Intérêts en %	2.00%	0	5'600	5'600	5'600	5'600	22'400
Entretien		0	0	0	0	0	0
Amortissements		0	0	280'000	0	0	280'000
Personnel supp. en CHF		0	0	0	0	0	0
Personnel supp. en EPT		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Recettes		0	0	0	0	0	0
Recettes		0	0	0	0	0	0
Coûts nets d'exploitation		0	5'600	285'600	5'600	5'600	302'400

## **MUSIQUE CLASSIQUE – NYON ET REGION**

### **Ecoles de musique**

Conservatoire de musique de l'Ouest vaudois (COV)

Ecole de musique de Nyon (EMN)

Académie des arts créatifs (ADAC)

Kayaleh Music Center (Crans-près-Céligny)

### **Manifestations / Associations musique classique**

Musique Sacrée Musique

Association Niedermeyer

Association Pleine lune

Flûte Festival (Gland)

Variations musicales de Tannay

### **Ensembles / Choeurs**

Ensemble choral de la Côte

Ensemble orchestral Contrepoint

Orchestre Da Capo

Chœur de l'Usine à gaz

Männerchor Liederkranz

Fanfare municipale

### **Artistes**

José Barrense Dias

Brigitte Ravenel

Fabian Schofrin

Anastase Démétriadès

Verena Bosshard

## **Jazz**

Rive Jazzy

Jazz au peuple (Prangins)

Club 1306

## **Musiques actuelles ( ? )**

La Parenthèse

FCMA

Les Hivernales

Noise Populi

Hapax21

JVAL

Paléo

Caribana

## **Projet fédérateur**

Ensemble vide